

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-635086

AS6704

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

10356

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ERRIACHA RACHID

Date de naissance :

30 01 1965

Adresse :

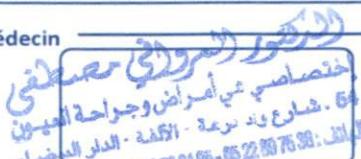
LOT EZZOUIBIR ROE 11 N° 289 I ou LF

Tél. 06 7001 2089

Total des frais engagés : \_\_\_\_\_ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 21 Mars 2023

Nom et prénom du malade : ERRIACHI Rachid

Age : \_\_\_\_\_

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Amnélie de la peau dans la main

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : \_\_\_\_\_

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le 21 Mars 2023

Signature de l'adhérent(e)



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21 ماي 2013	CS		25.000	INPE : 091169292 الدكتور المروانى سعيدى اخذ معاشر من اسرافن وجرح المرضى شارع 54

## EXECUTION DES ORDONNANCES

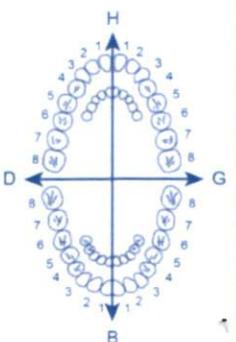
## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	03					
	04					
	2023					

### VOLET ADHERENT

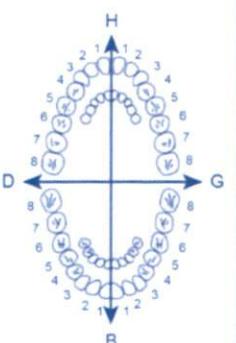
\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
D	25533412
	00000000
G	21433552
	00000000
D	00000000
	00000000
G	35533411
	11433553



### **(Création, remont, adjonction)**

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

## COEFFICIENT DES TRAVAUX

## MONTANTS DES SOINS

## DEBUT D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

## COEFFICIENT DES TRAVAILX

## MONTANTS DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

DATE DE  
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



# OPTIQUE 1000%

Opticien - Optométriste

Facture

N° 004306

Date : 03.04.2023

Optique Mille Pour Cent  
Optométriste & Opticien

Mr : ERRAICHI Rachid

Docteur: El Marouani Mostapha

Type des Verres : ORMA PROGRESSIF INDEX

Anti-REFLET IMPACT

Monture : OPTIQUE 700,00

\* Vision de Lion :

OD	Axe 90°	Cyl 1,25	Sph +2,50	1500,00
OG	Axe 70°	Cyl 1,25	Sph +2,00	1500,00

\* Vision de Prés :

OD	Axe	Cyl	Sph	
OG	Axe	Cyl	Sph	

Optique Mille Pour Cent  
Optométriste & Opticien  
TROIS MILLE SEPT CENT AIRUMS

Add : +2,75

Montant : 3700,00

N°425 Centre-Ville Bd Anglais - Casablanca

ICE : 001834000001810 - IF : 018345 - RC : 242426

T.P : 023451 - Patente : 30057211



Casablanca, le : 27 MARS 2023

mr EZZERIACI RACHID a  
prisante une baîte napi de  
d'acuité visuelle avec  
changement de sa correction  
(augmentation de l'hypermetropie  
de 1D et de l'astigmatisme  
de 0,25 D) ce qui a  
souligné le changement  
de lunettes. →

ancienne correction:

$$00 + 1,50 (-0,75 \hat{=} 90)$$

$$00 + 0,50 (-0,50 \hat{=} 50)$$

nouvelle correction:

$$00 + 2,50 (-1,25 \hat{=} 90)$$

$$00 + 2,00 (-1,25 \hat{=} 70)$$

~~الرئيسي (الرئيسي) مصطفى~~  
الرئيسي (الرئيسي) مصطفى  
اختصاصي في امراض وجراحة المبيض  
شارع فؤاد شمعون 54 - الدار البيضاء  
الهاتف: 00 21 15 73 04 05 - 05 22 88 75 38  
الهاتف: 00 21 15 73 04 05 - 05 22 88 75 38

Docteur El Marouani Mostapha

OPHTHALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux-

ANGIOGRAPHIE - LASER



- Ancien Médecin Attaché à l'Hôpital Central de Nancy - France
- Ancien Médecin des Forces Armées Royales
- Ancien Médecin à la Fondation Internationale "AL BASSAR"

الدكتور المرولي مصطفى

اختصاصي أمراض وجراحة العيون  
تصوير الأوعية - الليزر

- طبيب سابق بالمستشفي المركزي ببنانسي - فرنسا
- طبيب سابق بالقوات المسلحة الملكية المغربية
- طبيب سابق لدى مؤسسة البصر العالمية

## ORDONNANCE DE VERRES CORRECTEURS

ERRIACHI Rachid

D

(OEil droit)

G

(OEil gauche)

vision de loin

Porter

Habituellement:

~~+2,5 (-1,25 à 90)~~ +2,0 (-1,25 à 70)

vision de près

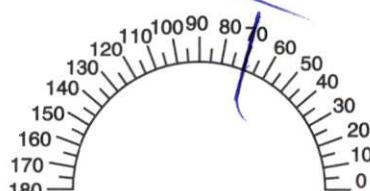
Porter pour  
la lecture :

add +2,75 000

V. Progressif

AX-Int

near Master



Optique Mille Pour Cent  
Optométriste & Opticien

Casablanca, le : 21 Mars 2023

الدكتور المرولي مصطفى  
اختصاصي أمراض وجراحة العيون  
شلوع دار العصافير، 54  
العنوان: شارع دار العصافير، 54  
البلد: المغرب  
الرقم: 05228978045 - 0522897638  
Signature

شارع واد درعة (قرب مؤسسة عبدو) مجموعة "Q" الطابق السفلي الألفة - الدار البيضاء  
54, RDC Groupe "Q" - Bd. Oued Daraâ, (Près Institut Abdou) Oulfa - Casablanca - INPE : 091169292

ICE : 001651340000064 - E-mail : docteur.marouani.mustapha@gmail.com

Tél.: 05 22 89 75 38 - GSM : 06 61 31 15 58 / 06 63 73 04 95